

Séance du 25 mai 2021

(Date de convocation : 20 mai 2021)

Sous la présidence de **Mme DI GLERIA Karole, Maire.**

Membres en exercice : 14.

Présents : **CHARLES Paul, DI GLERIA Karole, GERARDIN Thierry, FINKELSTEIN Aurélie, LAUSENAZ-GRIS Claude, MARIET Pascal, MERCIER-GALLAY Eric, MORIZE Patrick, BARRATEAU Laurent, FESSON Frédéric, NEGRE Robin, LACROIX Stéphanie.**

Absents excusés : **CETTOUR-JANET Raphaël (a donné pouvoir à MERCIER-GALLAY Eric), CARTAILLER Jean-Claude**

Secrétaire de séance : **LACROIX Stéphanie**

I – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLI CE

La commune dépose 2 projets de sécurisation routière : le premier pour la pose d'une glissière de sécurité route Chez Gallay :

- Budget global : 4 438 euros
- Montant de la subvention demandée (30% du montant HT) :1 110 euros.

Le second pour l'aménagement du secteur Arce en agglomération pour ralentir la circulation :

- Budget global : 4 324 euros
- Montant de la subvention demandée (30 % du montant HT) :1 081 euros

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à demander les subventions et à signer tous les documents relatifs à ces 2 demandes de subventions.

II – CONVENTION RELATIVE À L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME AVEC LA CCPEVA

La commune a délégué à la CCPEVA l'instruction des autorisations d'urbanisme suivantes :

- Certificat d'urbanisme opérationnel, prorogation de certificat d'urbanisme opérationnel
- Déclaration préalable pour lotissement sans travaux
- Permis de construire, permis de construire modificatif, transfert, annulation, prorogation
- Permis d'aménager, permis d'aménager modificatif, transfert, annulation, prorogation
- Permis de démolir, permis de démolir modificatif, transfert, annulation, prorogation

En 2019, la CCPEVA a instruits 21 dossiers et facturé 2159 euros

En 2020, la CCPEVA a instruits 23 dossiers et facturé 2525 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec la CCPEVA pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

III – ATTENTES SUR LE PROJET DE LA CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE

Après avoir voté le principe de l'installation d'une centrale hydroélectrique lors du Conseil municipal du 30 mars 2021, le Conseil municipal a échangé sur les principales attentes de ce projet pour la commune, tant économique qu'environnemental. Les propositions émises non exhaustives ce jour, seront lors d'un prochain conseil évaluées et formalisées pour être intégrées au projet de cahier des charges communal.

Afin de tenir compte des aspects technico-juridique et légaux, Il est demandé par le conseil de se rapprocher du SYANE et de prendre contact avec les communes voisines qui portent des projets similaires.

IV. Questions diverses

La commune a constaté des constructions ne respectant pas le règlement national d'urbanisme.

La municipalité demande un arrêt immédiat des travaux et engage à l'envers des contrevenants des sanctions administratives.